

Guide d'entretien

Revêtements extérieurs de bois véritable Maibec

Les produits Maibec exigent un entretien régulier et adéquat sans quoi la garantie pourrait être annulée.

Comme tout produit d'extérieur, les revêtements sont sujets à l'accumulation de diverses substances organiques ou inorganiques. Il est important de surveiller régulièrement l'apparence de votre revêtement pour en assurer la longévité. Maibec recommande fortement de faire une inspection visuelle du revêtement une fois l'an.

ATTENTION!

- **NE PAS UTILISER** un détergent dur ou agressif contenant des abrasifs.
- **NE PAS UTILISER** une laveuse à haute pression pour nettoyer le revêtement.
- **NE PAS UTILISER** des produits à base d'acide, d'ammoniaque, de javellisant, etc.
- Brosser le matériel pour le nettoyer **UNIQUEMENT** avec une brosse à poils souples (comme les brosses pour nettoyer les carrosseries de voiture).

1. Dépôts de saleté

La saleté est omniprésente autour de la maison. Elle peut entre autres, résulter des éclaboussures provoquées par la pluie dans les plates-bandes. Bien qu'elles prennent parfois l'apparence de moisissures, les taches sur les seuils de fenêtres pourraient n'être qu'une accumulation de saleté provoquée par l'humidité s'écoulant des murs. Dans tous ces cas, vous devez :

- a. Nettoyer le revêtement en appliquant un faible jet d'eau avec un boyau d'arrosage à basse pression (moins de 100 psi). Noter qu'on doit nettoyer uniquement la surface salie.
- b. Dans les rares cas où un simple jet d'eau ne suffirait pas à déloger la saleté, frotter doucement la surface à l'aide d'une brosse à poils souples en utilisant un détergent doux dilué sans abrasif de type détergent à lessive ou d'un détergent à [lave-vaisselle](#), dilué comme suit : 1/3 tasse de détergent pour 3 litres d'eau. Les détergents à vaisselle réguliers ne sont pas recommandés puisqu'ils génèrent de la mousse.

Rincer doucement avec un boyau d'arrosage à basse pression (moins de 100 psi).

Si la saleté ne disparaît pas, il est possible qu'elle soit d'origine chimique (composante d'un produit de toiture, pollution ou autres) et qu'un produit de nettoyage spécifique soit nécessaire.

- c. Vous assurer que les sources de saleté sont bien contrôlées et qu'elles se trouvent à une distance minimale de 8" (20 cm) du revêtement. Dégagez régulièrement toute végétation pouvant être en contact avec le revêtement.
- d. Installer des gouttières et vous assurer qu'elles ne sont pas obstruées, ce qui provoquerait leur débordement et d'éventuelles éclaboussures.

S'il est effectué correctement et de façon régulière, le nettoyage du revêtement n'endommagera pas le fini de ce dernier.

2. Moisissures

Les moisissures sont des manifestations naturelles qui se développent sur des surfaces soumises aux intempéries ou à l'humidité. Les colonies de moisissures prennent typiquement l'apparence de « taches » noirâtres sur des parties de mur circonscrites. Les moisissures ont besoin d'humidité et d'une source de nourriture pour se développer. Toute apparition de moisissure doit être supprimée.*

S'il s'agit bien de moisissures, l'utilisation d'une brosse à poils souples comme les brosses pour nettoyer les carrosseries de voiture serait appropriée pour les déloger. Si les moisissures persistent, contactez Maibec.

* Pour connaître la méthode d'entretien appropriée pour les revêtements finis à l'huile de blanchiment ou de vieillissement, et à la teinture de vieillissement à base d'eau H2BO, prière de contacter Maibec.

3. Égratignures, écaillages et enfoncements

Bien que les revêtements de bois soient extrêmement résistants aux chocs, le fini demeure néanmoins sujet aux égratignures ou à l'écaillage s'il reçoit un choc violent (ex. : pierre projetée par la souffleuse ou roue du barbecue frottant la base du revêtement). De telles zones doivent faire l'objet d'une surveillance accrue et d'un entretien minutieux.

Sur toute surface laissant voir du bois nu, utilisez une teinture recommandée par Maibec. La liste des produits recommandés est disponible dans notre site web au [maibec.com](#) sous l'onglet SUPPORT. L'application doit être faite avec précision. **LA TEINTURE DOIT ÊTRE APPLIQUÉE SUR LA ZONE DE BOIS NU**, sinon la couleur risque de paraître différente de celle du revêtement. Veuillez garder en tête que la couleur du revêtement peut avoir pâli au fil des ans.

Guide d'entretien (suite)

4. Pourriture

S'ils sont installés selon les recommandations du fabricant, les revêtements de bois Maibec teints en usine sont peu sujets à la pourriture. La garantie couvre les problèmes de pourriture; toutefois vous êtes tenu d'aviser Maibec au premier signe de son apparition. Si l'installation a été faite conformément aux recommandations, Maibec fournira la main-d'œuvre et/ou le matériel, selon l'année de l'installation et les modalités stipulées dans la garantie.

Au moment de l'installation, il est important de vous assurer que le revêtement ne soit pas en contact direct et continu avec un endroit qui est propice à l'accumulation d'eau car cela annulerait la garantie.

Cette remarque concerne entre autres :

- Le revêtement d'une lucarne ou d'une cheminée sur un toit en pente.
- La moulure verticale qui repose sur la tablette de fenêtre.
- Le revêtement en contact direct avec une structure horizontale telle qu'une terrasse.
- Le revêtement en contact direct avec le sol.
- Des joints ne permettant pas l'évacuation de l'eau vers l'extérieur.

Consultez le guide d'installation correspondant à votre revêtement pour connaître les différents dégagements requis.

Assurez-vous que le bois est bien scellé et protégé par une teinture en bon état afin d'éviter qu'une humidité excessive ne pénètre dans le revêtement et développe de la pourriture.

5. Érosion de la teinture et décoloration

L'érosion de la teinture et la décoloration sont considérés comme étant normaux et ne sont pas propres uniquement aux produits Maibec.

Les teintures opaques des revêtements Maibec sont garanties 15 ans contre le pelage, l'écaillage et les craquelures dus à l'exposition normale aux intempéries. Quant à la décoloration, elle variera selon la couleur choisie et selon l'exposition au vent et au soleil. Étant donné que la décoloration n'est pas couverte par la garantie, il est important d'en tenir compte dans la planification de votre programme d'entretien.

Lorsque la finition du revêtement montre des signes d'érosion et/ou que le revêtement perd tant de pigments que sa couleur s'en trouve altérée, vous devez refaire la finition en utilisant un produit approuvé par Maibec. Consultez la **procédure d'application de la teinture opaque** disponible au maibec.com sous l'onglet SUPPORT. N'attendez pas que le revêtement se détériore pour le reteindre. Un revêtement trop abimé pourrait être endommagé de façon permanente.

Les garanties des teintures du lambris teintes naturelles et des bardeaux de la série Épicés sont de plus courte durée. Ainsi, ces produits exigeront de refaire la finition plus rapidement que dans le cas des teintures opaques. Dans le cas des teintes naturelles de lambris, il est recommandé d'effectuer un rafraîchissement de la teinture (deux couches) entre la 6^e et la 8^e année ce qui contribuera à préserver la beauté initiale du revêtement. Quant aux bardeaux de la série Épicés, un rafraîchissement devrait être fait lors de la troisième année.

Une nouvelle finition redonnera au revêtement son lustre d'origine et prolongera la protection du bois contre le vieillissement prématuré (fissures, renflement, etc.).

6. Défauts mineurs des matériaux de bois véritable (lambris seulement)

Il est normal, lors de l'achat de matériaux de revêtement de bois véritable, qu'un pourcentage minime de planches soit affecté par l'un ou l'autre des défauts suivants :

- a. Nœuds surélevés
- b. Retrait des nœuds
- c. Renflement du cœur du bois

Bien que ces défauts soient rares, ils peuvent néanmoins apparaître en raison des caractéristiques intrinsèques du bois qui empêchent les fabricants de garantir à 100 % la stabilité du matériau. Si l'un ou l'autre de ces défauts apparaissait, utilisez une teinture recommandée par Maibec pour protéger toute section de bois nu. La liste des produits recommandés est disponible dans notre site web au maibec.com sous l'onglet SUPPORT.

7. Suintement de sève (lambris seulement)

Bien que la méthode de séchage des planches d'épinette et de sapin Maibec neutralise la majorité des canaux de sève dans le bois, il est possible que de la sève apparaisse sur quelques planches durant les mois chauds de l'été. Vous pouvez laisser sécher la sève avant de l'enlever avec une brosse à poils souples.

8. Suintement de tanins (bardeaux de cèdre seulement)

Les tanins forment une huile naturelle qui confère au cèdre son incomparable résistance à la détérioration fongique. On observe rarement le suintement de tanins à la surface du cèdre blanc. Toutefois, comme les tanins sont solubles dans l'eau, il peut arriver d'en voir apparaître suite à des périodes de forte pluie et de soleil intense. Les tanins sur le cèdre blanc ne tachent pas la surface et s'estompent habituellement en 8 à 12 semaines. Toutefois, ce délai pourrait être plus long pour les bardeaux qui ne sont pas fortement exposés à la pluie et au soleil.